Basse-Zorn
Communauté de communes

ARRETE WEYERSHEIM 2026-62

La Présidente de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu les articles L 2542-1 et 2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et R 411-9,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la journée nationale d'hommage « Aux Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie **le samedi 5 décembre 2026 à 11h30, place de la Mairie,**

ARRETE

Article 1er : La rue Baldung-Grien sera barrée entre la rue des Pierres et le carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet le **samedi 5 décembre 2026 de 11h15 à 12h00.**
Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la place de la mairie de 10h30 à 12h30.

Article 3 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par le service technique de la commune.

Article 4 : La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à Weyersheim, le 23 novembre 2026
La Présidente,
Sylvie ROEHLLY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN ★ HOERDT ★